



## plan de surendettement et frais bancaire

Par **debea**, le **15/10/2009** à **13:06**

Bonjour, en janvier 2003 nous avons débuté un plan de surendettement sur 8 ans .Au début de ce plan , les échéances de certains des créanciers n'ont pas pu être prélevées par prélèvement automatique car les sommes que l'on voulait nous prélever n'étaient pas du même montant que celui fixé par la commission de surendettement.La banque nous a donc conseillé de faire nos paiements par chèque; chose que nous avons fait ,sauf pour les prêts immobiliers(échéances non modifiées mais incluses dans le plan).Les autres prêts sont des prêts à la consommation.Je ne vais pas dire que pendant ces années tout a été rose ,mais on s'en sortait.La banque nous autorisait un petit découvert .Mais voilà un souci s'est présenté lorsque 2 créanciers nous ont signalé que certains de nos chèques ne leur étaient pas parvenus ,alors que sur notre compte ils ont tous été débités.Nous avons subi des réclamations de ces créanciers ,alors par 2 fois nous avons réglé 1 seconde fois l'échéance.Nous avons informé notre banque qui a fait des copies des chèques pour preuve qu'ils avaient bien encaissé .Nous les avons retournés aux créanciers ,qui pour l'un est resté sans réponse ,et qui pour l'autre nous a fait remarquer que la personne ou du moins l'organisme qui avait été crédité de ce chèque ne portait pas le même nom que l'organisme inscrit sur ce chèque.Et là les choses changent plus droit au petit découvert par la banque ,au contraire .Car nous sommes retournés à la banque pour leur demander à qui il avait payé les chèques .Depuis même pour un découvert de 10 euros et même si nos salaires tombent dans les 3 ou 4 jours à venir ,un chèque de 16 euros est refusé et ce systématiquement avec en plus une lettre nous signalant l'incident et une pénalité à chaque lettre de 12,50 euros.Et là le pire des soucis de chômage partiel pour mon mari plus des frais de logements pour notre fille aînée qui vient d'entrée à l'université et qui n'est pas boursière du fait que l'on travaille tous les deux ;nous nous retrouvons dans le rouge au 15 du mois et la banque par lettre recommandée nous envoie une interdiction d'émettre des chèques.AIDEZ NOUS S'IL VOUS PLAÎT NOUS SORTIR DE LA NOUS NOUS NOUYONT .ENCORE MERCI

Par **001**, le **15/10/2009** à **13:59**

bonjour,  
la question principale pour vous et pour la commission est / Pouvez vous tenir le plan ? êtes vous en mesure de régler les échéances impayées et vos nouvelles dettes ou pas ?  
Si ce n'est pas le cas, il conviendra de redéposer un dossier de surendettement

Par **debea**, le **16/10/2009** à **07:06**

Merçi tout d'abord de m'avoir répondu. Oui nous voulons tenir bon pour finir ce plan , car nos véhicules ,enparticulier celui de mon mari, sont très vieux 1991 pour ma clio 1987 pour la renault 21 de mon mari .Bientot nous n'aurons plus de voitures pour nous rendre au travail.Donc le plan terminé nous pensionspuvoir faire un pré.Etpuruoi la banque qui jusque là nous vait aidét pour le véhicule de mon mari.ET pourquoi la banque qui jusque là nous avait aidé en nous laissant passer avec quelques petits découverts ,maintenant ne nous laisse absolument plus rien passer au contraire les pénalités tombent jusqa cette interdiction d'émettre des chuèques ?Pourquoi ,encore, les créantiers a quitoutes les mensualités ont été payées (par chèques,tous débités ,photocopies de la banque pour preuve) ne répondent t- il pas ?Pourquoi faut ilque je leur repayie des mensualités déla réglées?Nous sommes dans le bout du tunnel et nous ne savons meme plus si nous pourront nous en sortir .Je crois bien que c'est la fin de notre famille .Ne vaudrait t-il pas quitter tout cela tous ensemble avant de ne souffrir encor plus?

Par 001, le 16/10/2009 à 08:00

Bonjour,  
malheureusement, c'est au libre choix de la banque de vous accorder des facilités de paiement. si vous avez une capacité de financement superieure a celle indiquée a la signature du plan, vous pouvez acquerir un vehicule avec un pret conso pendant l'execution de celui ci mais avec l'accord de la commission  
renseignez vous le cas échéant sur le micro crédit social pour acquerir un bien a moindre frais.  
courage, tenir un plan de surendettement n'est jamais facile